

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'Alleverd, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire

Présents : Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Georges BIBOUD, André TAVEL-BESSON, Virginie LAGARDE, Jean-Claude RIFFLARD, Christine SEIDENBINDER, Bernard CHATAING, Monique LAARMAN, Georges ZANARDI, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Valérie BIBOLLET, Yohan PAYAN

Pouvoirs : Martine KOHLY, pouvoir à Philippe LANGENIEUX-VILLARD  
Marcel LAMBERT, pouvoir à Georges BIBOUD  
Annie SERVANT, pouvoir à Bernard ANSELMINO  
Marlène BOURNE, pouvoir à Virginie LAGARDE  
Marie-Christine PAPAZIAN, pouvoir à Monique LAARMAN  
Geneviève LEHMANN, pouvoir à Christine SEIDENBINDER  
Fabrice COHARD, pouvoir à Georges ZANARDI

Absents : Jannick CARIOU, Michel DAVALLET

-----

#### Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Georges ZANARDI, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

#### Approbation du procès-verbal du 24 juin 2013

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

## AFFAIRES FINANCIERES

<b>Délibération n° 95/2013 – <u>BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 3</u></b>	<b>Rapporteur : Monique HILAIRE</b>
--	-------------------------------------

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des finances, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 3

### Section d'investissement

#### Dépenses

2313/0/179 Travaux Centre médicalisé de remise en forme + 104 700 €

#### Recettes

1323/0/179 Subvention Conseil Général + 45 000 €

10222/0 FCTVA + 9 600 €

021/0 Virement de la section de fonctionnement + 50 100 €

+ 104 700 €

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

023/0 Virement à la section d'investissement + 50 100 €

#### Recettes

7022/8/42 Coupe de bois + 50 100 €

***Vote : unanimité***

<b>Délibération n° 96/2013 – <u>CENTRE MEDICALISE DE REMISE EN FORME : BAIL COMMERCIAL</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
--	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard présente au Conseil Municipal le projet de bail commercial à signer avec la SAEM du Domaine Thermal concernant le centre médicalisé de remise en forme.

Les principales caractéristiques de ce bail sont les suivantes :

Nature du bail : bail commercial

Durée : 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013

Loyer annuel :

- 20 000 € HT payable en 4 termes égaux à partir de 2016
- Progression du loyer annuel pendant 3 ans
- dernier quadrimestre 2013 : 2 500 € HT
- Année 2014 : 10 000 € HT
- Année 2015 : 15 000 € H.T.

Révision annuelle : application d'une clause d'échelle mobile, réajustement du loyer chaque année en fonction de l'indice trimestriel des loyers commerciaux.

Pacte de préférence : en cas de vente du bien, la SAEM pourra acquérir le bien qu'elle occupe au prix fixé par France Domaine ou au prix offert par un acquéreur potentiel.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial à intervenir avec la SAEM du Domaine Thermal concernant le centre médicalisé de remise en forme.

*Vote : unanimité*

<b><u>Délibération n° 97/2013 – LOCATION D'UN GARAGE DANS LA COPROPRIETE LES AROLLES</u></b>	<b>Rapporteur : Monique HILAIRE</b>
--	-------------------------------------

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la commune d'Allevard loue à la copropriété « les Arolles » un garage situé dans le bâtiment les Arolles.

Un bail avait été conclu avec le syndic, le cabinet GRAILLAT.

Or, la copropriété « les Arolles » vient de procéder au changement du syndic.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'adresser le titre de recette mensuel correspondant au loyer du garage au nouveau syndic « Allevard Immobilier ».

Il rappelle que le montant mensuel du loyer s'élève à ce jour à 96,90 €

*Vote : unanimité*

<b><u>D.S.P. : EXPLOITATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE : RAPPORT 2012</u></b>	<b>Rapporteur : Marc ROSSET</b>
--	---------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport technique et financier 2012 concernant la D.S.P. exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution d'eau chaude.

<b><u>D.S.P. CASINO D'ALLEVARD :</u></b> <b><u>RAPPORT EXERCICE 2011-2012</u></b>	<b>Rapporteur : Monique HILAIRE</b>
--	-------------------------------------

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des Finances, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur les conditions d'exécution de la délégation de service public, exercice 2011-2012

<b><u>D.S.P. EAU ET ASSAINISSEMENT :</u></b> <b><u>RAPPORTS 2012</u></b>	<b>Rapporteur : Marc ROSSET</b>
---	---------------------------------

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635, le Conseil Municipal prend connaissance des rapports annuels 2012 du délégataire concernant l'eau potable et l'assainissement.

## TRAVAUX

<b><u>Délibération n° 98/2013 CREATION D'UN</u></b> <b><u>CENTRE DE REMISE EN FORME</u></b> <b><u>MEDICALISE : AVENANTS N° 1 AUX</u></b> <b><u>LOTS N° 2 et 6, ET AVENANTS N° 1 ET</u></b> <b><u>N° 2 AUX LOTS N° 7 et 13 A</u></b> <b><u>INTERVENIR</u></b>	<b>Rapporteur : Bernard ANSELMINO</b>
---	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire rappelle que la commune d'Allevard a signé un marché à procédure adaptée concernant la construction du centre médicalisé de remise en forme.

Dans le cadre de ce marché, il est nécessaire de prendre en charge des travaux et équipements supplémentaires suivants :

Avenant n° 1 au lot n° 2 (gros œuvre) avec l'entreprise SIB

- Bac de rétention 6 m3 pour la piscine
- Escalier extérieur (démolition de jardinière et démolition et reconstruction du mur)
  - o Montant : 5 650 € H.T.

Avenant n° 1 au lot n° 6 (cloisons, isolations, faux plafonds) avec l'entreprise LAYE PLATERIE :

Travaux de sécurité incendie (demande du bureau de contrôle)

- Isolation des conduits PVC en plafonds
- Faux plafonds
  - o Montant : 6 350,45 € H.T.

Avenant n° 1 au lot n° 7 (serrurerie) avec l'entreprise ATELIER DU D8

- Création d'un escalier extérieur en serrurerie
  - o Montant : 12 237,00 € H.T.

Avenant n° 2 au lot n° 7 (serrurerie) avec l'entreprise ATELIER DU D8

- Fourniture et pose d'un châssis pare-flamme dans le bureau de consultation
  - o Montant : 2 200,00 € H.T.

Avenant n° 1 au lot n° 13 (électricité) avec l'entreprise J.B.M.

- Fournitures et pose de prises supplémentaires
- Fourniture d'un système de contrôle d'accès à badge sur deux portes
  - o Montant : 2 391,08 € H.T.

Avenant n° 2 au lot n° 13 (électricité) avec l'entreprise J.B.M.

- Projecteurs immergés pour le bassin thérapeutique
  - o Montant : 1 191,46 € H.T.

Pour le lot n° 2 cela correspond à une augmentation de 8,45 % du marché initial.

Pour le lot n° 6 cela correspond à une augmentation de 7,76 % du marché initial.

Pour le lot n° 7 cela correspond à une augmentation de 12,19 % du marché initial.

Pour le lot n° 13 cela correspond à une augmentation de 7,22 % du marché initial.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 16 juillet 2013 a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 à intervenir avec les sociétés SIB, LAYE PLATERIE, ainsi que les avenants n° 1 et n° 2 avec les sociétés ATELIER DU D8 et J.B.M.

***Vote : unanimité***

<b><u>Délibération n° 99/2013 – MISE A JOUR DU DOSSIER TECHNIQUE D'AMIANTE CONCERNANT LES BATIMENTS COMMUNAUX</u></b>	<b>Rapporteur : Bernard ANSELMINO</b>
---	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des travaux indique que la réglementation impose au propriétaire de constituer et de mettre à jour un dossier technique d'amiante (DTA) des immeubles de bureaux, des immeubles abritant des établissements recevant du public ou des parties communes des immeubles d'habitation dont le permis de construire a été délivré avant juillet 1997.

Monsieur l'Adjoint au Maire précise que ce DTA doit recenser et localiser les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, évaluer leur état de conservation et définir les consignes de sécurité

Monsieur Bernard ANSELMINO propose de confier cette mission à la société DEKRA pour un montant de 5 211 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société DEKRA pour un montant de 5 211 € H.T.

***Vote : unanimité***

## URBANISME - FONCIER

<b><u>Délibération n° 100/2013 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL EN VUE DE L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE LIBERALE D'HOTELLERIE</u></b>	<b>Rapporteur : Bernard ANSELMINO</b>
---	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention à intervenir avec Monsieur et Madame MESME, gérant de l'hôtel du Parc.

Cette convention a pour objet la mise à disposition temporaire de la parcelle cadastrée AH n° 568 d'une superficie de 675 m<sup>2</sup>, appartenant au domaine public communal au profit de Monsieur et Madame MESME exploitant l'hôtel du Parc qui installera un parking en vue d'exercer son activité d'hôtellerie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain communal à intervenir avec l'Hôtel du Parc.

*Vote : unanimité*

<b><u>Délibération n° 101/2013 – CONSTRUCTION DU GYMNASSE DU COLLEGE : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 05 JUILLET 2007</u></b>	<b>Rapporteur : Bernard ANSELMINO</b>
--	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des travaux indique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet communal de construction du gymnase du collège, EDF a autorisé, par convention en date du 05 juillet 2007, la commune d'Allevard à créer un accès carrossable et à implanter des réseaux de canalisation sur la parcelle cadastrée section AC n° 82.

Or, suite à la modification du lieu d'implantation du gymnase, la commune d'Allevard a sollicité d'EDF l'autorisation d'un accès piéton permettant d'accéder au terrain de football, objet du présent avenant.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 05 juillet 2007 relative à la création d'un accès et l'implantation de canalisation sur le domaine concédé.

*Vote : unanimité*

## CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

**Délibération n° 102/2013 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

**Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD**

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association Ex Libris du Pays d'Allevard pour permettre l'organisation du nouveau salon du livre

*Vote : unanimité*

**Délibération n° 103/2013 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

**Rapporteur : Monique HILAIRE**

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des finances, le Conseil Municipal décide de verser à l'association ACTPA une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros (sélections de plusieurs équipes pour les championnats de France)

Il décide également de verser à l'association Ski Club Allevardin une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € (organisation de la « nuit du ski » le 30 décembre 2013, ainsi que les 90 ans du club).

*Vote : unanimité*

**Délibération n° 104/2013 – SPECTACLE DE FIN D'ANNEE POUR LES ECOLES**

**Rapporteur : Christine SEIDENBINDER**

Madame Christine SEIDENBINDER, Conseillère Municipale propose au Conseil Municipal d'accueillir, pour le spectacle de fin d'année à destination des écoles, le spectacle intitulé « le petit prince et l'aviatrice ».

Il aura lieu le vendredi 06 décembre 2013 avec deux représentations dans la journée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande à intervenir avec la compagnie des Arts Tikulés pour un montant de 1 371,50 € T.T.C.

*Vote : unanimité*

## PERSONNEL COMMUNAL

**Délibération n° 105/2013 – SERVICE DE L'URBANISME : ARCHITECTE CONSEIL**

**Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD**

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du Conseil Municipal en date du 04 mars 2013 concernant la décision de licenciement pour raison d'économie de Madame Claire SANSEAU.

*Vote : unanimité*

<b>Délibération n° 106 – <u>REMBOURSEMENT FRAIS</u></b>	<b>Rapporteur : Bernard ANSELMINO</b>
---	---------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide de rembourser à Madame Aurélie BERNARD la somme de 13,80 € correspondant à l'achat de matériel pour l'accueil de loisirs.

*Vote : unanimité*

## QUESTIONS DIVERSES

<b>Délibération n° 107/2013 – <u>RETRAIT DE LA VILLE DE GRENOBLE DU S.I.V.O.M. DE LA STATION DES SEPT LAUX</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
--	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard rappelle aux membres que la ville de Grenoble était membre du S.I.V.O.M. de la station des Sept Laux depuis 1983.

La ville de Grenoble a mené depuis 1991 des négociations pour se retirer du syndicat, celles-ci n'ont pas abouti ; la ville a saisi la commission départementale de coopération intercommunale qui a rendu un avis favorable au retrait le 04 octobre 2005.

Un arrêté préfectoral du 08 décembre 2006 a autorisé la commune de Grenoble à se retirer du S.I.V.O.M.

Le S.I.V.O.M. a formé un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble contre cet arrêté. Ce dernier a annulé l'arrêté préfectoral le 01 décembre 2006.

Ce jugement a été confirmé par la Cour Administrative d'appel de Lyon le 06 mars 2012.

La ville a recommencé la procédure de demande de retrait.

Par courrier du 09 avril 2013, Monsieur le Préfet a notifié à chaque commune du S.I.V.O.M. l'avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale entérinant le retrait de la ville.

Le S.I.V.O.M. et la ville de Grenoble se sont mis d'accord en signant un protocole transactionnel qui clôt le dossier, selon les modalités financières suivantes :

- Les biens acquis ou réalisés par le S.I.V.O.M. postérieurement à l'adhésion de la ville de Grenoble au syndicat restent propriété de celui-ci,
- Les emprunts contractés par le syndicat pendant la période où la ville de Grenoble était membre du S.I.V.O.M. restent à la charge de celui-ci.
- La ville s'engage à verser 70 % de sommes réclamées par le S.I.V.O.M. au titre des contributions de 2007 à 2012 soit 509 850 € (payables en trois ans).



Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'accepter ces conditions de retrait.

Le Conseil Municipal accepte le protocole transactionnel en cours de signature entre le S.I.V.O.M. et la ville de Grenoble et donne son accord au retrait de la ville de Grenoble du S.I.V.O.M. de la station des Sept Laux.

***Vote : unanimité***

<b>Délibération n° 108/2013 – REMBOURSEMENT FRAIS</b>	<b>Rapporteur : Monique HILAIRE</b>
---	-------------------------------------

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des Finances, le Conseil Municipal décide de rembourser à Madame Christine SEIDENBINDER la somme de 74,00 € correspondant à l'achat de matériel pour le concert de l'école de musique.

***Vote : unanimité, moins une abstention (Christine SEIDENBINDER).***

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h10.

Fait à Allevard, le 23 juillet 2013  
Le Maire  
Philippe LANGENIEUX-VILLARD